



"Bâtir des partenariats efficaces parmi les municipalités européennes et méditerranéennes pour la promotion du développement économique local"

MED PACT - Programme de partenariat régional entre collectivités territoriales en méditerranée

**Propos de Coopération et Analyse SWOT
Commune Urbaine de Marrakech**

Projet Leader: Municipalité de Prato

Projet Co-Leader: Ville de Marrakech

Partenaires: Municipalités de Sin El Fil, Bodrum, Brtonigla, Lucca, Rio Marina et Ville de Skopje

Questions utiles pour rédiger l'analyse SWOT des Sous-matières

Propos de Coopération et Analyse SWOT Projet MED PACT - PAMLED

Coopération recherchée et offert: Résumé

Partenaire:	Commune urbaine de Marrakech
Priorité(s)	1) Gestion et Economie de l'eau au niveau du secteur touristique 2) Education environnemental d'un quartier de la ville
Expériences et pratiques à partager in Pamled	a) profiter et capitaliser les expériences réussies en la matière et ce dans le cadre d'un partenariat euro-méditerranéen b) Généraliser et diffuser les résultats du projet pilote à l'ensemble du secteur et ce à travers un complément de financement européen.

OBJECTIF

L'objectif de cette analyse est double:

- D'une partie, de fournir les informations de base sur le contexte local (situation socioéconomique, son évolution récente, les institutions, le rôle et l'organisation de la municipalité / ville, les problèmes, les priorités, les potentialités, les politiques, etc.
- D'autre partie justifier, sur les besoins locaux, le choix des projets de coopération spécifiques du PAMLED

Section 1. Introduction : Contexte Local

Profil de la Ville de Marrakech (société, environnement, économie, etc.)

Avec ses 816 293 habitants, Marrakech est la 4ème grande ville du Royaume caractérisée par un tissu urbain hétérogène, constitué des types d'habitat traditionnel et moderne. La ville est soumise à un climat continental semi aride avec une pluviométrie moyenne de 250 ml en moyenne annuelle et une évaporation moyenne annuelle de 2500 mm.

Le tourisme est le pilier de l'économie locale avec 2 millions de touristes et 5 millions de nuitée en l'an 2006. La capacité classée a augmenté de près de 16% par an de 2003 à 2006. Le prolongement de ce taux jusqu'en 2010 ferait passer la capacité classée à près de 68400 lits. Cette forte augmentation de la capacité s'est même accompagnée d'une nette amélioration du taux d'occupation. Les derniers chiffres des nuitées montrent que cette tendance se poursuit ; le taux d'occupation dans les établissements classés pour les mois de janvier et février de 2007 est passé à 62%.

La situation géographique de la ville de Marrakech est la cause principale de la rareté des ressources en eau. Ceci étant La dotation de la ville en eau est de 300 millions m³ dont 260 millions sont destinés pour le secteur agricole, le reste (40 millions) étant réservé à l'alimentation eau potable. Néanmoins la dotation réelle du secteur agricole n'est que de 120 millions m³. Les 300 millions m³ proviennent à hauteur de 85,7% des eaux superficielles, 9,39% des Puits et forages et les champs captant du oued n'fis qui fournissent seulement 2,64%.

La RADEEMA compte 156000 clients dont le plus gros consommateur est le secteur touristique.

Par ailleurs, Les affaires administratifs de la ville sont gérées par un conseil communal et cinq arrondissements. Le Wali de la Région représente la tutelle qui valide les décisions du conseil ainsi que les autres instances décentralisées telles les directions régionales (statistique, habitat, équipement, enseignement, etc.).

Section 2. Profil du Partenaire

La Ville de Marrakech: structure, organisation, rôle, responsabilité à niveau de Gouvernement (centrale ? Commune Urbaine ? District/Région/Wilaya ? etc.) concernant les matières traitées, etc.

La commune urbaine de Marrakech est une entité décentralisée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des finances pour les aspects financiers. La ville de Marrakech est parmi les sept villes du Royaume étant selon la charte communale de 2002 sous le régime de l'unité de la ville. Elle compte 3000 salariés et organisée sous forme de divisions avec un coordonnateur hiérarchique représenté par le secrétaire général. Les aspects environnementaux sont gérés par le service « planification stratégique et environnement » et sous la direction de l'ingénieur chef de la division technique. Le suivi de la consommation en eau communal et locale est assuré par le service relations avec les régies.

Avec un budget de 40 millions de dhs la commune urbaine est un consommateur d'eau à l'instar des habitants de la ville. Sa consommation est surtout dirigée vers les bâtiments communaux, les espaces verts qu'elle gère, les bornes fontaines.

La commune n'intervient pas directement dans les procédures d'autorisations de compteurs parce qu'elle a délégué ce service à la Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité (RADEEMA) qui sera prochainement remplacée par un autre délégataire privée. Le Président du Conseil est membre du conseil d'administration de la RADEEMA. Il demeure toujours selon les termes de la charte communale responsable de ce secteur et a la responsabilité de suivre l'état de consommation et de prendre les mesures adéquates pour les contrevenants Le Bassin de l'eau est l'entité territoriale chargée de la gestion des niveaux de l'eau à la source. Il a à son effectif une police de l'eau qui réalise des tournées systématiques pour contrôler la régularité des forages de puits ou d'utilisation de l'eau des barrages.

La commune est représentée au niveau du centre régional du tourisme qui est l'organe coordonnateur de l'ensemble du secteur. Elle accompagne le secteur par la subvention qu'elle lui verse, par les aides qu'elle met à sa disposition lors des grands événements surtout en matière logistique.

Le citoyen marrakechen est resté trop loin à l'écart de la politique de la ville et des priorités stratégiques visées. Comme a été dit au point n°2 le citoyen n'est pas du tout informé sur la provenance de l'eau ni du coût réel qui lui incombe. Si on se place au niveau de la politique de la commune et de ses programmes, le citoyen n'est pas absolument approché. ce qui crée une faille entre lui et les acteurs de la ville.

Section 3. Problèmes et Potentialités – Analyse SWOT Général

L'analyse SWOT devrait se concentrer sur les questions environnementales, socio-économiques, etc. en discussion:

Eléments internes

- Point de force
 - En matière de management
 - ❖ Certificat du management environnemental de la commune ISO 14001 reçu le mois d'aout 2007
 - ❖ Instauration d'une brigade environnementale datant
 - ❖ Création d'une division chargée de l'environnement chargée entre autres des dossiers d'études et aménagement de la nouvelle décharge publique
 - ❖ La généralisation du goûte à goûte
 - ❖ Domiciliation en 2006 de l'agenda 21 pour le développement durable après expiration du programme des nations unies. Ce dernier a député en 2002. cette dernière a donné lieu à l'établissement du profil environnemental en 2004
 - ❖ Régulation de la situation de demande forage des puits par le conseil auprès du bassin l'eau à partir du mois d'avril 2007
 - ❖ Etablissement en mai 2007 d'un contrat avec le centre hospitalier universitaire de Marrakech pour le ramassage des ordures hospitalières
 - En matière d'investissement
 - ❖ introduction du goûte à goûte dans le système d'irrigation des jardins publics avec 115 Km réalisés en 2007 et 16 Km 782 projeté pour 2008. les projets concernent les quartiers Mhamid, Camp El Ghoul, Nahda et Ghabet Chabab
 - ❖ L'acquisition des appareils de contrôle de qualité de l'air en partenariat avec la fondation Mohamed VI pour l'environnement en octobre 2007
 - ❖ L'équipement de la morgue d'une petite station d'épuration
 - ❖ L'approbation du conseil communal des travaux d'aménagement du parc pour l'adapter aux normes de protection de l'environnement (il s'agit surtout d'éviter les déversements des produits dangereux dans la nappe phréatique)
 - ❖ Apport logistique pour une association (amicales Messmoudi) pour un projet pilote de tri sélectif
 - ❖ Réalisation d'une convention avec une association locale pour le tri des toners de photocopieuses et imprimantes. Ces derniers seront recyclés l'association
- Points de faiblesse
 - ❖ Absence d'une stratégie globale d'intervention
 - ❖ Ces stratégies sont fragiles et aléatoires car demeurent limités à l'engagement du conseil communal et à sa tête son Président et le bureau exécutif

- ❖ La communication et la sensibilisation interne ainsi que celle dirigée vers le citoyen plus précisément vers le secteur touristique est quasiment absente

Eléments externes

▪ **Opportunités**

- ❖ Promulgation d'une loi nationale sur la Gestion des Déchets et leur élimination datant de 2003
- ❖ Adoption d'une loi nationale datant de 2006 sur la création et l'aménagement des décharges publiques contrôlées avec une incitation pour un tri sélectif
- ❖ L'incitation des villes marocaines à l'adoption d'un plan de développement urbain pour mieux gérer le trafic routier, pour décongestionner les voies, et pour réduire la pollution sonore
- ❖ L'encouragement des industries de recyclage
- ❖ la réglementation des ceintures vertes
- ❖ Promulgation d'une loi nationale sur la Gestion des Déchets et leur élimination datant de 2003
- ❖ Adoption d'une loi nationale datant de 2006 sur la création et l'aménagement des décharges publiques contrôlées avec une incitation pour un tri sélectif
- ❖ L'incitation des villes marocaines à l'adoption d'un plan de développement urbain pour mieux gérer le trafic routier, pour décongestionner les voies, et pour réduire la pollution sonore
- ❖ L'encouragement des industries de recyclage
- ❖ la réglementation des ceintures vertes
- ❖ Instauration d'une commission de vigilance chargée du suivi d'utilisation de l'eau de forage et non de l'eau potable pour l'arrosage et les piscines
- ❖ Adoption d'une loi locale imposant aux propriétaires des golfs privés de réaliser des petites stations d'épuration
- ❖ Le lancement de la grande station d'épuration. Les travaux d'installation ont été réalisés à hauteur de 75%. Le démarrage des travaux de traitement sont prévus dans un an et demi
- ❖ Le lancement du projet du canal qui ramènera l'eau de oued oum rebiaa pour la ville Marrakech.

▪ **Menaces**

- ❖ La loi demeure faiblement appliquée avec un manque de contrôle vigilant
- ❖ Absence des compteurs d'eau au niveau d'un ensemble d'hôtels ce qui fait non seulement que ces hôtels échappent au contrôle mais aussi ne paient pas leurs factures de consommation
- ❖ Forage des puits sans autorisation
- ❖ Avec le cheminement de l'eau à partir du canal de oum rebiaa, la facture payé par le citoyen risque d'être très lourde
- ❖ Manque de visibilité stratégique en matière de bonne gestion de l'eau
- ❖ Absence de coopération et de coordination entre opérateurs du secteur touristique, la RADEEMA, le bassin e l'Eau, la Commune, et la Wilaya.
- ❖ Manque de sensibilisation envers le citoyen quant à la valeur de la source eau et les menaces de pénurie qu'elle risque de connaître.

- ❖ Non respect des heures de passage des agents de ramassage des déchets ménagers et rejet anarchique devant les maisons entraînant des mauvaises odeurs et portant atteinte à l'embellissement de la ville

Section 4. Priorités et Coopération recherchées

Pour chaque priorité (c'est-à-dire l'eau, l'élimination des déchets, la planification urbaine, le tourisme, le développement des petites entreprises, etc. veuillez développer singulièrement et séparément, les arguments suivants:

A) Problèmes à analyser

- **Voulez Svp fournir une brève description du problème (Matière générale et Sous-Matière/Priorité) à analyser;**

- Face à une pénurie de la source eau et devant l'obligation de faire appel à des canaux lois de la ville
- Face à un secteur qui ne place pas la problématique environnementale et surtout celle de la gestion de l'eau parmi ses priorités
- après la certification du management environnemental de la ville de Marrakech ISO 14001
- Face à une mauvaise communication entre la commune et ses habitants
- Face à une absence de visibilité des projets de la commune dirigés vers le citoyen
- dans l'objectif de capitaliser l'ensemble des efforts qui se font tant au niveau national que local

La problématique est:

- Sensibiliser les opérateurs du secteur à la problématique eau,
 - Définir une stratégie d'intervention complète en matière de bonne gestion de l'eau
 - Améliorer la communication entre les responsables de la gestion de l'eau, la commune et les opérateurs d au niveau du secteur
 - Sensibiliser le citoyen quant à l'importance de la ressource eau
 - Sensibiliser le citoyen quant au respect de la propreté de son quartier et le préparer au trin sélectif prévu à court terme
- **Voulez Svp spécifier les zones de localisation (zones et territoires d'exécution des sous-matières/priorité) et personnes/acteurs impliqués.**

Les hôtels situés au niveau de l'arrondissement guéliz où se trouve le plus grand nombre des hôtels de la ville seront les plus concernés. L'étude ne sera pas exhaustive puisque on fera à un échantillonnage selon les catégories d'hôtels. Cad que nous établirons un échantillon d'hôtels d'une étoile, deux étoiles, trois étoiles, quatre étoiles, cinq étoiles et les palaces. Le centre régional du tourisme « CRT » qui est l'organe fédérateur de l'ensemble des opérateurs du secteur (hôtels, restaurants, maisons d'hôtes, tours opérateurs, etc.) nous assistera dans l'établissement de l'échantillon.

Le bassin de l'eau qui est un des acteurs locaux en matière de gestion de l'eau tient un rôle actif en matière d'économie de l'eau et un des sources d'information en matière de bonnes pratiques sera aussi notre partenaire. A cet égard le partenariat portera sur un plan d'action quant à la sensibilisation des opérateurs du secteur touristique. Etudier les possibilités

d'économie de l'eau exp utilisation du goûte à goûte ou recyclage des eaux de piscines pour l'arrosage et l'utilisation des supports de communication comme les brochures.

La limitation de l'analyse à un arrondissement est surtout dictée par la disparité géographique et le nombre élevé des établissements touristiques au niveau de la ville. La limitation est aussi dictée par les moyens financiers du projet.

Par rapport au 2^{ème} sous objectif, l'arrondissement Médina étant par excellence le 1^{er} arrondissement d'attrait touristique au niveau de la ville. C'est le secteur où le touriste passe le plus de temps. Il est aussi le lieu des maisons d'hôtes avec un taux de 75% du total existant. C'est aussi l'arrondissement qui abrite la majorité des monuments historiques de la ville. Mais il est aussi l'arrondissement qui souffre d'une desserte en matière de propreté non en relation avec les relations avec les services communaux mais par rapport à la population des quartiers qui sont moins avisés que le reste de la population e l'importance de la propreté de leurs quartiers. Nous avons bien noté cet handicap lors de la réunion que nous avons eu lieu les opérateurs du secteur touristique surtout l'association des maisons d'hôtes.

L'arrondissement médina compte 186000 habitants, son architecteur urbanistique est surtout composée des anciennes maisons appelées RIADS actuellement transformés en maisons d'hôtes.

Le choix d'un quartier au sein de l'arrondissement sera surtout dictée par l'existence des établissements éducatifs, des maisons d'hôtes, d'un bain maure, des associations ou des amicales de quartiers. L'objet étant l'utilisation des instances d'appui capable de convaincre le citoyen. Nous enrichirons cette approche par le partenariat que nous réaliserons avec l'association des maisons d'hôtes l'agenda 21 régional et la société délégataire de ramassage des ordures .

Le partenariat visera à rapprocher les habitants du quartier ainsi que les institutions qui s'y trouvent, à communiquer entre eux d'abord, à se rendre compte des priorités de leur quartier, à mieux s'informer sur la politique de la ville sur ses atouts mais aussi sur ses lacunes pour mieux visionner leurs actions et leurs attentes.

Plus dans le détail :

- ***Le problème peut être analysé à niveau de la ville ? A niveau d'un quartier ? Pourquoi ?***
- ***Qui sont les acteurs à niveau local ou non local qui ont un rôle actif dans la sous-matière/priorité identifié ?***

B) Situation actuelle: Responsabilités / rôles dans le traitement des problèmes identifiés et correspondant aux choix des politiques et des services

- **Voulez Svp spécifier le rôle de l'autorité locale pour la planification et l'exécution de service par rapport à la sous-matière/priorité choisie, et selon la courante législation;**

La commune Urbaine qui n'est pas une autorité territoriale mais une entité décentralisée responsable de la police administrative et partant du fait qu'elle est membre du Centre Régional du Tourisme et membre de la commission d'autorisation de construction des hôtels et surtout un des partenaires locaux du secteur touristique vise l'implication les opérateurs du

tourisme à la problématique eau et définir avec eux une stratégie d'intervention avec l'appui logistique qu'il faut.

Par contre pour l'éducation d'un quartier de la ville la commune est directement concernée parce qu'elle est l'acteur principal de développement et chargé de bonne gouvernance des on territoire. Bien sur le partenariat est un atout qui accompagnera la commune dans cette action.

- **Voulez Svp spécifier d'autres niveaux de responsabilités pour la planification et de l'exécution de service comprenant aussi le gouvernement central, d'autres agences publiques, etc.**

Le cadre réglementaire de la consommation de l'eau est régi par Dahir n° 1-95-154 du 18 rabii I 1416 (16 août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau. B.O. n° 4325 24 rabii II 1416 (20 septembre 1995) cette loi vise à mettre en place une politique nationale de l'eau basée sur une vision prospective qui tient compte d'une part de l'évolution des ressources et d'autre part des besoins nationaux en eau. Elle prévoit des dispositions légales visant la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la généralisation de l'accès à l'eau, la solidarité inter-régionale, la réduction des disparités entre la ville et la campagne dans le cadre de programmes dont l'objectif est d'assurer la sécurité hydraulique sur l'ensemble du territoire Royaume. Elle contribuera également de manière efficace à créer le cadre adéquat au partenariat. Néanmoins cette loi n'a pas cette valeur contraignante et demeure du moins faible devant des opérateurs du secteur qui profite de ce vide pour abuser de la nappe phréatique.

Comme il en ressort. Cette loi ne prévoit pas des mesures contraignantes exigeant de la part des utilisateurs de la source eau des directives donnant lieu à des sanctions en cas de non respect. Ce qui explique que la commune ait maintenu l'objectif

Néanmoins, Le Wali, l'inspection régionale de l'eau et de l'environnement et le directeur du bassin hydraulique peuvent accompagner la commune dans sa stratégie soit par des décisions contraignantes soit par des moyens de régulation du secteur.

Comme a été précisé et sous la présidence du Wali, une commission de vigilance a été mise en place pour suivre l'utilisation de l'eau potable au niveau de l'arrosage ou les piscines au sein des hôtels.

Les golfs privés ont été contraints d'installer des stations d'épuration.

Le Bassin de l'hydraulique a lancé une étude sur la consommation de l'eau du secteur touristique en matière d'eau. Cette action est appuyé par deux programmes que le bassin réalise avec GTZ, une organisation allemande et une organisation japonaise pour de développement durable.

Le cadre réglementaire de dépôt des ordures est plus exigeant puisque la commune vient d'instaurer une amende de 100 dhs à l'encontre de toute personne qui jette les ordures en dehors des bacs réservés en la matière.

Plus dans le détail :

- ***Quel est le contexte général dans lequel se trouve la Municipalité par rapport aux sous-matières/priorités choisies: est-ce qu'il y a des politiques ou des lignes directrices à niveau national ou bien régional ?***
- ***Est-ce qu'il y a des synergies d'action avec d'autres sujets qui pourraient être exploités ?***

- ***Quel est le contexte légal concernant les sous-matières/priorités en particulier par rapport à la gestion de l'eau et des déchets, de l'environnement, de la valorisation du territoire?***
- ***Comment la Municipalité interagit avec les sujets gérant les services « eau », « déchets », « énergie », de l'environnement, de la valorisation du territoire et du secteur socio-économique?***
- ***Quel est le rôle de la commune et sa potentialité d'action ?***
- ***C'est possible de la part de la Commune d'insérer des règles ou obligations pour réduire l'usage incontrôlé d'eau ou bien pour améliorer la gestion des déchets ? Qui, à la limite, à le droit de le faire ?***
- ***Quelles sont les compétences qui peuvent être engagés dans la Commune et parmi les acteurs concernés pour le développement des actions concernant les sous-matières/priorités ?***

C) Approche proposée pour modifier la situation actuelle

- ❖ Réaliser un diagnostic en matière de consommation d'eau
- ❖ Réaliser un diagnostic des équipements existant
- ❖ Organiser des réunions de travail en matière d'économie et de gestion d'eau avec les opérateurs touristiques
- ❖ Etablir une liste des bonnes pratiques et faire un choix des plus faciles à réaliser
- ❖ Etablir un partenariat entre la ville, la bassin de l'eau et le CRT en matière de généralisation des bonnes pratiques à l'ensemble des opérateurs du secteur
- ❖ Organiser une journée d'étude sur la problématique eau au niveau régional
- ❖ Etablir une grille pour le choix du quartier au niveau de l'arrondissement médina
- ❖ Réaliser le partenariat entre la commune, l'agenda 21 régional, la société délégataire, l'association des maisons d'hôtes
- ❖ Etablir un plan de communication pour les habitants du quartier

D) Les résultats attendus ou les attentes sur les améliorations

Responsabiliser et sensibiliser les opérateurs du secteur sur la gravité de la situation eau au niveau de la ville avec les conséquences sur leur secteur et leurs coûts.

Même objectif pour le sous objectif 2 en plus d'une sensibilisation pour la mise en place du tri sélectif

Section 5. Pratiques et Expériences

Voir Section 3. Problèmes et Potentialités – Analyse SWOT Général

- ***Voulez Svp décrire brièvement la bonne pratique menée par votre autorité locale en collaboration avec d'autres dépositaires. Les questions suivantes devraient fournir un contour des matières à considérer (où applicable):***
 - ***Quel est le problème / matière abordée?***
 - ***Quand une action spécifique a commencée à être réalisée ?***
 - ***Quelles ont été les activités principales effectuées pendant cette période pour adresser le problème?***
 - ***À quelle cible du groupe des bénéficiaires ont été référés les activités?***
 - ***Comment le rôle de l'autorité locale a-t-il évolué pendant le temps ? Quel est le rôle actuel de l'autorité locale ?***
 - ***Comment le rôle d'autres dépositaires a-t-il évolué pendant le temps ? Quel est leur rôle actuel ?***
- Résultats principaux réalisés - décrire brièvement en précisant des questions telles que l'innovation, et l'impact;
- Pourquoi vous décririez cette pratique en tant que bonne? Y a-t-il des facteurs/éléments externes pour confirmer qu'une pratique spécifique est identifiée en tant que bonne ? (par rapport à des normes et/ou pratiques internationales ou nationales appliquées comme référence, etc. ?)

Section 6. Remarques finales et les sources d'information

Brièvement:

- **Quelles sont les questions principales que vous voudriez traiter par l'échange des expériences avec les autres partenaires du projet ?**

Il s'agit de savoir comment préparer le partenariat entre d'une part la commune et le CRT afin de l'intégrer dans le processus de la régulation de leur situation réglementaire par rapport à la RADEEMA (régie Autonome de l'eau et de l'électricité à Marrakech) et le bassin de l'eau.

D'autre part, il conviendrait de déterminer l'approche adéquate pour établir et réaliser le partenariat entre la commune et les partenaires à ce niveau. D'établir un plan de communication et d'étudier sa faisabilité par rapport au contexte local.

Il s'agit aussi de définir les termes du projet pilote qui pourrait avoir un impact environnemental direct et facile à réaliser.

Autres questions:

- **En ce qui concerne la matière développement durable, est-ce qu'il y a la possibilité de prévoir de systèmes de récupération de l'eau (dans le cadre des acteurs concernés) ?**

Nous supposons que l'eau des piscines peut être récupérée pour l'irrigation. Il s'agit seulement de calculer le coût du procédé ainsi que sa faisabilité.

Pour le 2^{ème} sous objectif, il conviendrait d'étudier la possibilité aussi de récupération des eaux des bassins pour l'irrigation aussi des plantes.

- **Quels sont les possibles obstacles au développement des actions ?**

Le coût est le premier obstacle par rapport à l'adhésion du secteur touristique aux investissements qui en découlerait.

- **A niveau de la Municipalité/Ville de est-ce qu'il y a déjà quelque s études de faisabilité concernant les sous-matières/priorités ? Des projets/ actions/ événement ? (collecter toute documentation disponible).**

Non il y'en a pas mais il y'a une étude qui sera piloté par le bassin de l'eau pour évaluer la consommation d'eau du secteur.

Pour le 2^{ème} objectif, il n'y a pas d'études préalables